



FDC40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES LANDES**

**Procès-Verbal de l'Assemblée générale
tenue le 26 mai 2020
en visioconférence**

Monsieur Jean-Roland BARRÈRE, Président fédéral, procède à l'appel et indique que le quorum est atteint.

Il donne lecture d'une déclaration.

« En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la FDC40 n'a pu tenir son Assemblée Générale ordinaire du 18 avril.

Par exception, le Décret no 2020-580 du 18 mai 2020 donne quitus aux conseils d'administration des Fédérations pour agir en lieu et place des Assemblées Générales, uniquement sur les points statutaires, devant permettre de lancer la saison 2020-2021 dans les meilleures conditions.

Compte tenu de l'urgence, l'organe délibérant va débiter les travaux par l'adoption des nouveaux statuts de la Fédération départementale des Chasseurs des Landes tels qu'issus de l'arrêté du 11 février 2009.

Je déclare les travaux de l'organe délibérant ouverts.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES

Jean-Roland BARRÈRE : Comme énoncé, nous allons commencer par l'adoption des nouveaux statuts. Préalablement, je donne la parole au directeur Régis Hargues pour la présentation de ces derniers après quoi, nous passerons au vote.

Régis HARGUES : Merci Président. Je vais faire assez vite. Ces statuts vous ont été envoyés par email récemment. Effectivement, la Loi Chasse nous impose de modifier les statuts des Fédérations des chasseurs, simplement, pour être en conformité avec les nouvelles missions de service public que nous avons acquises. Il s'agit notamment de tout ce qui affère à la gestion des ACCA et la gestion des plans de chasse. Cette délégation de mission de service public imposait une modification des statuts et un toilettage vis-à-vis de la Loi Chasse du 24 juillet dernier. Finalement, il n'y a pas de grandes nouveautés à part la mise en adéquation avec les nouvelles missions de service public. Également, un nouvel article, l'article 8 qui va pour la première fois mentionner, noir sur blanc, les frais et rémunérations du président de la Fédération. Avec cette nouvelle mention, seul le Président peut bénéficier d'une indemnité de représentation dans les conditions définies par le Conseil d'Administration et sur le projet qui vous a été envoyé. Ce projet sera joint au compte rendu de ce Conseil d'Administration.

Sans adoption des modifications de ces statuts, nous n'aurions pas pu prendre les décisions en termes de plan de chasse, les décisions en termes de modification des territoires des ACCA. Il faut donc impérativement et rapidement, aujourd'hui, adopter ces nouveaux statuts en ouverture de cette Assemblée Générale pour être en conformité avec nos nouvelles prérogatives puisque nous allons commencer par la délivrance des plans de chasse qui va se faire très rapidement. On a reçu, d'ailleurs, les bracelets aujourd'hui à la Fédération pour être en adéquation avec le droit. Voilà Président.

Jean-Roland BARRÈRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question ? S'il n'y a pas de question, nous procédons au vote.

Serge DUPOUY : J'ai formulé une remarque par écrit, Régis.

Régis HARGUES : Alors, excuse-moi, je suis passé à côté. Vas-y.

Serge DUPOUY : Je rejoins un peu la remarque que Jean-Pierre nous avait envoyée par mail. Nous avons listé les membres actuels du Conseil d'Administration, mais cette liste est vouée à évoluer, il faudrait le préciser quelque part.

Jean-Roland BARRÈRE : C'est la pratique habituelle. On liste les élus qui sont en poste au moment où on adopte les statuts et après les évolutions se font le cas échéant.

Régis HARGUES : Pour appuyer la réponse du Président, la question s'était déjà posée lorsque nous avons modifié les statuts il y a 2 ans. Le même cas de figure s'était posé. La Fédération nationale, effectivement, avait suggéré de stipuler que la liste des membres du Conseil d'administration était établie à « l'instant t » et qu'elle pouvait

évoluer. Mais aujourd'hui, on peut tout à fait mettre les personnes en place avec la répartition géographique telle que nous l'avons définie.

Pierre CASSOU : J'ai également une question. Comme je ne fais pas partie du Conseil d'Administration, je ne prends pas part au vote ?

Jean-Roland BARRÈRE : Oui, c'est bien cela, tu donneras ton avis en qualité de conseiller technique. Pour nous, l'avis des conseillers techniques est très important.

Bernard ROUMEGOUX : Est-ce que l'on peut poser des questions sur certains éléments des statuts ou bien passons-nous au vote directement sans discussion ?

Régis HARGUES : Le Président le confirmera, mais je pense que l'on peut poser des questions. Toutefois, ces statuts font l'objet d'un arrêté ministériel. Nous avons la possibilité de modifier les noms des élus et les répartitions géographiques, mais nous n'avons aucune latitude sur la rédaction des articles de ces statuts. Ils devront être adoptés en l'état. C'est ce que font toutes les fédérations de France aujourd'hui.

Bernard ROUMEGOUX : C'est quand même assez particulier comme démarche. Il aurait été préférable d'avoir des explications sur certains points. Notamment, sur l'article 7 qui porte sur la représentation « homme-femme » qui doit être proportionnelle à celle des adhérents et de la Fédération. Comme nous n'avons aucune femme dans nos conseils d'administration, comment devons-nous procéder ? C'est en fonction du nombre de femmes qu'il y a dans la Fédération ?

Régis HARGUES : C'est cela. Nous avons la même répartition qu'au national, nous avons environ 2 % des porteurs de permis qui sont des femmes. Donc, en théorie, effectivement, 2 % du Conseil d'Administration devrait être féminin.

Bernard ROUMEGOUX : D'autant que la prochaine élection, ce sera au scrutin de liste.

Régis HARGUES : Tout à fait

Bernard ROUMEGOUX : Donc, il y aura des femmes dans le prochain Conseil d'Administration ?

Régis HARGUES : Ce n'est pas sûr, mais il conviendra d'y prêter une attention particulière.

Jean-Roland BARRÈRE : Ce n'est pas certain. Peut-être.

On a toujours choisi des personnes engagées dans la vie cynégétique, qui peuvent apporter quelque chose à l'art cynégétique d'un département. C'est la raison pour laquelle, on choisit souvent des conseillers techniques. Quand ils sont élus à un poste d'administrateur, il nous apporte leur éclairage. Peut-être que dans les conseillers techniques, on pourrait avoir des femmes.

Je laisserai le soin à celui qui mènera la liste en 2022 de se conformer à cette obligation. 0,32 %, ça fait 0 quoi.

Bernard ROUMEGOUX : Un autre point, je suppose que Monsieur RIMONTEIL parlera lui-même de la commission « Sécurité » ?

Jean-Roland BARRÈRE : Nous sommes en Assemblée Générale de la Fédération. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Bernard ROUMEGOUX : L'Assemblée Générale autorise les adhérents de la Fédération à poser des questions. C'est l'article 11 « Les adhérents de la Fédération peuvent adresser des questions à l'Assemblée Générale ». « Elles doivent être transmises par 50 adhérents ». Elles sont lues devant l'Assemblée Générale. « La question est soumise au vote de l'Assemblée Générale sur décision du Conseil d'Administration ». Cela veut dire qu'il y a 50 chasseurs qui peuvent poser une question. Ils doivent l'envoyer au préalable au Conseil d'Administration.

Régis HARGUES : Oui, c'est ça. C'est effectivement un double filtre.

Jean-Roland BARRÈRE : On envoie toujours la possibilité de poser des questions à toutes les ACCA. S'il y a un groupe de chasseurs qui veut poser des questions à l'Assemblée Générale de la Fédération, il peut le faire à condition de rassembler au minimum 50 chasseurs.

Bernard ROUMEGOUX : Oui, c'est comme ça que je l'avais entendu.

Jean-Roland BARRÈRE : Le Conseil d'Administration se prononce sur la validité des questions qui sont posées. S'il y a 50 personnes qui posent une question à la Fédération, je vois mal le Conseil d'Administration refuser qu'elle soit posée à l'Assemblée Générale.

Bernard ROUMEGOUX : Pardon, cela existait avant, mais je n'en avais jamais entendu parler. Je posais la question parce qu'il se trouve que j'ai lu les statuts en entier.

Par ailleurs, j'avais cru comprendre que le budget « Dégâts gibier » serait intégré dans le budget général. Dans les statuts, j'ai l'impression qu'il faut quand même un budget annexe non ?

Régis HARGUES : Non, c'est un budget analytique. Effectivement, c'est dans la loi, les comptabilités vont être fusionnées. Vous avez raison, nous allons avoir une comptabilité fusionnée, et cette année, en théorie, c'est la dernière fois que nous présentons les comptes de cette manière. Cela ne nous empêche pas de tenir une comptabilité analytique, c'est même de bon sens.

Bernard ROUMEGOUX : Je ne comprends pas parce qu'ils mettent : « les flux financiers de certaines sections sont à réaliser sur un compte bancaire autonome ».

Jean-Roland BARRÈRE : En fait, il y a un compte bancaire dégâts qui est dans une banque et un compte bancaire général de la Fédération qui est dans une autre banque. Il y a 2 comptes bancaires.

Amandine CAMIADE : Les comptabilités vont être fusionnées, mais il est bien précisé dans la réforme que les dégâts conservent leur compte bancaire et la Fédération conserve son compte bancaire. On garde 2 comptes bancaires distincts.

Bernard ROUMEGOUX : D'accord. Excusez-moi d'avoir dérogé un peu à ce que vous aviez prévu. Pardon. J'ai fini pour les questions.

Jean-Roland BARRÈRE : Allez, on continue. Quelqu'un d'autre a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Donc, je considère que tout le monde est pour. Y compris les conseillers techniques ?

La modification des statuts est votée à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2019**

Jean-Roland BARRÈRE : Je vous propose d'approuver le PV de l'Assemblée générale 2019.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 adressé à toutes les ACCA et adhérents de la Fédération a été adopté à l'unanimité.

Régis HARGUES : Juste un point en termes de procédure. Le PV de l'Assemblée générale 2019 sera à nouveau présenté à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 de façon à l'approuver de façon classique.

RAPPORT FINANCIER

François DUSSARPS

Trésorier

Fédération des Chasseurs des Landes

Bonjour à tous, comme chaque année je vais vous présenter le résultat financier pour l'exercice comptable 2018 – 2019 au 30 juin 2019 ainsi que le budget 2020 – 2021 étudié et voté par le Conseil d'Administration de la Fédération que nous soumettons à votre approbation.

La situation financière de la Fédération départementale des chasseurs des Landes reste plutôt satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse pour limiter au maximum les écarts de budget. Le bilan simplifié au 30 juin 2019 fait apparaître les éléments suivants.

À l'actif, vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne qui a eu quelques investissements en coût au cours de cette année :

- Le rachat de matériel audiovisuel et informatique,
- Le rachat d'un véhicule arrivant en fin de location,
- La réparation de la pompe à chaleur du siège social de la Fédération.

Et les valeurs matérielles en placement restent inchangées.

Au passif, les réserves ont diminué par rapport à 2017 – 2018 en raison du résultat largement déficitaire des dégâts en 2018 – 2019 de 1 598 254 euros. Les réserves comprennent :

- Les capitaux propres,
- L'affectation des résultats de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2018 – 2019 Fédération et dégâts de gibier est de - 1 301 391 euros, résultat qui sera commenté par établissement et que nous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué, les provisions ont augmenté en raison du montant important des dégâts provisionné aux semis 2019. Les dettes ont augmenté.

Le résultat général comprenant la Fédération, le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage ALCA TORDA à fin juin 2019 vous est présenté à l'écran.

Le résultat de l'exercice est de 296 862 euros. Comme chaque année, malheureusement, je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs : en 2019 – 2020, 19 399 contre 21 204 en 2018 – 2019 soit 1 805 en moins.

Pour la deuxième année, le bénévolat des administrateurs de la Fédé 40 est chiffré pour un total de 910 heures en 2018 – 2019 soit 29 037 euros.

Le résultat dégâts à fin juin 2019 est ainsi présenté à l'écran.

Compte dégâts de gibier : -1 598 254 euros.

Le montant total des dépenses s'élève à 772 391,21 euros.

Les indemnités des dégâts aux agriculteurs pour cette saison 2018 – 2019 : 391 813,43 euros correspondant à la récolte 2018 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs. Les frais afférents au fonctionnement de ce service : 581 577,78 euros.

Les frais comprennent :

- L'achat des bracelets du plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) 2018 – 2019 : 25 521,85 euros,
- L'achat de maïs pour l'agrainage de printemps 2019 : 32 003,80 euros,
- Le déplacement pour les missions dues aux dégâts : 20 346,89 euros,
- Le paiement des vacations et des déplacements des estimateurs privés départementaux : 59 255,71 euros.
- Le personnel affecté au service « dégâts »,
 - o la taxe sur les salaires : 3 814,51 euros,
 - o les salaires bruts et charges : 150 569,66 euros,
 - o les subventions relatives aux cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 83 812,55 euros,
 - o les frais postaux, de téléphone et financiers : 4 452,81 euros.

La provision relative aux dégâts survenus aux semis 2019 et aux dossiers des exercices antérieurs restant à régler : 1 534 317 euros.

Les recettes s'élevant à 708 454,10 euros comportent :

- Les ventes des bracelets plan de chasse pour un total de 482 453 euros, 2018 – 2019 étant la deuxième année du triennal, 30 % de l'attribution totale ont été distribués et facturés. Cette recette constitue la principale ressource de la comptabilité des dégâts.
 - La péréquation nationale « grand gibier » : 52 583,77 euros. Calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département, cette recette

provient d'une quote-part du timbre « grand gibier » payée par les permis nationaux et reversée par la FNC.

- La reprise des dégâts provisionnés de 2015 à 2018 pour un total de 173 216,74 euros.

Maintenant, venons-en aux propositions de budget pour 2020 – 2021.

Budget général des dégâts. Nous le proposons, malheureusement, avec un résultat négatif. Le budget de la Fédération étant établi sur la base de 19 000 chasseurs soit une diminution prévisionnelle de 300 chasseurs. En application de l'inflation, le prix du timbre reste à 95 euros. Je rappelle que 2 euros servent à alimenter la comptabilité dégâts de gibiers comme cela vous a été présenté en réunion de secteur.

Le coût de l'adhésion territoriale est soumis au vote au tarif identique de 95 euros. Pour être équilibré, le budget dégâts 2020 – 2021 prévoit une contribution variable de 294 025 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts puisque le législateur place à la charge des fédérations de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le Commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Pierre GOUZY
Commissaire aux comptes

Je vais donc vous donner lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et je l'adresse, donc, à l'organe de la Fédération départementale des chasseurs des Landes, habilité à se prononcer sur l'affectation des comptes annuels.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération départementale des Chasseurs des Landes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils ont été décrits par Monsieur le Trésorier, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons travaillé sur un référentiel d'audit, nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission du présent rapport, et notamment nous n'avons pas trouvé de services interdits par le Code de déontologie de la profession des Commissaires aux comptes qui nous est applicable

En justification de nos appréciations et en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- ✓ Les durées d'amortissement des actifs immobilisés de votre Fédération,
- ✓ Les estimations des charges relatives aux dégâts de Gibier,
- ✓ Et les dépréciations pratiquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents avancés au nom de la Fédération départementale des chasseurs des Landes.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Vous me ferez grâce de la responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fédération ainsi que sur les responsabilités que vous trouverez dans nos rapports.

Rapport relatif aux conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-6 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant : conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Je vous remercie de votre attention.

VOTE DES RESOLUTIONS

Jean-Roland BARRÈRE

- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration approuve les comptes annuels au 30 juin 2019, faisant ressortir un résultat net négatif global pour l'association de – 1 301 391,44 € :*
 - *Soit un résultat net positif de + 296 862,82 € pour le compte GÉNÉRAL,*
 - *Et un résultat net négatif de – 1 598 254,26 € pour les dégâts*

- ✓ *L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :*
 - *En augmentation des réserves fédérales pour 296 862,82 €, correspondant à l'affectation du solde 2018/2019 du compte général.*

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, qui est pour ? Tout le monde est pour, unanimité.

- ✓ *Constatant le résultat du Compte Dégâts et vu le Code de l'environnement article R426-1 « Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier, menées par les Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs, font l'objet d'une comptabilité distincte », nous vous proposons de renouveler une participation dégâts variable, appelée par chasseur lors de la validation annuelle du permis de chasser, ainsi que d'actionner une contribution territoriale plafonnée à 472 000 €, comme stipulé à l'article 5 du règlement intérieur de la fédération et voté à l'Assemblée Générale de 2013,*

- ✓ *L'indemnisation administrative des dégâts agricoles sera assurée :*
 - *par les recettes relatives au plan de chasse,*
 - *par un complément variable voté annuellement par l'Assemblée générale et exceptionnellement par son Conseil d'Administration le 26 mai 2020, appelé participation dégâts et prélevé lors de la validation du permis de chasser,*
 - *par une contribution territoriale variable proportionnelle aux dégâts constatés par UG et par commune.*

Vous avez le détail sur la carte qui s'affiche. Il s'agit d'approuver ou pas cette résolution.

Régis HARGUES : Sachant, Président, que c'est exactement la même chose qui a été présentée au Conseil d'Administration. Je fais juste une remarque sur la carte pour ceux qui regardent, il peut y avoir des couleurs un petit peu plus foncées parce que les communes cumulent les ACCA et les territoires privés par simplicité de mise en page, pour la mise à l'écran. Mais c'est le même calcul qui a été présenté au Conseil d'Administration.

Jean-Roland BARRÈRE : Je reprends. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, tout le monde est pour, unanimité.

Nomination des commissaires aux comptes pour 6 ans.

- ✓ *Les mandats du Cabinet Jean-Pierre GOUZY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre BOURDALE-DUFFAU, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide :*
 - *de renouveler le mandat du Cabinet Jean-Pierre GOUZY, Commissaire aux Comptes titulaire,*
 - *de renouveler le mandat de Monsieur Pierre BOURDALE-DUFFAU, Commissaire aux Comptes suppléant,*

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Toutes mes félicitations Monsieur le Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre GOUZY : Merci pour votre confiance à tous.

Adhésions de la campagne 2020 – 2021

- ✓ *L'adhésion départementale 2020-2021 : **93 €**, à laquelle nous ajoutons la participation obligatoire des dégâts variables de **2 €**, ce qui fait **95 €**.*
- ✓ *Pour les nouveaux chasseurs : **30 €** (permis national).*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 9 jours : **47,50 €**.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 9 jours pour les nouveaux chasseurs : **23,75 €**.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 3 jours : **23,75 €**.*
- ✓ *L'adhésion départementale temporaire 3 jours pour les nouveaux chasseurs : **11,88 €**.*
- ✓ *L'adhésion territoriale : **95 €**.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- ✓ *La contribution Plan de chasse :*
 - *110 euros pour le cerf,*
 - *22 euros pour le chevreuil.*
- ✓ *L'organe délibérant sur proposition du Conseil d'Administration approuve le budget 2020 – 2021.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je vous remercie.

Bernard Roumegoux : Je voudrais une précision sur les charges d'exploitation. L'an dernier, il y avait « Frais Assemblée Générale » : 373 000 euros. Cela voudrait dire que le fait qu'il n'y ait pas eu d'Assemblée Générale cette année, ce serait une économie à peu près de cet ordre ?

Amandine CAMIADE : Dans « Autres services extérieurs », il y a entre autres les frais d'Assemblée Générale, mais aussi les frais de déplacement, les frais d'intérimaires, les frais postaux et de téléphone de la Fédération, d'Alca Torda, du parc et tous les frais de déplacement du Conseil d'Administration. Ce n'est pas uniquement les frais d'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, c'est 10 000 euros à peu près.

Jean-Luc DUFAU
Vice-Président FDC Landes

Président, chers amis, il me tenait à cœur de vous dresser un bilan de notre lourd dossier de cette année 2019 concernant les dégâts aux cultures causés par le sanglier et la loi d'indemnisation afin que ce rapport figure dans ce procès-verbal.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, le 6 avril 2019, les semis ayant débuté depuis le 15 mars, quelques indices nous laissaient croire à une année difficile de par une météo capricieuse, mais aussi beaucoup d'animaux sur le terrain, affamés d'une période de disette avec un hiver privé de fruits forestiers. Au fil des jours, les dossiers s'accumulaient, nos experts étaient toujours plus sollicités, nos services étaient saturés, la louveterie débordée ainsi que notre administration landaise.

Tant que Monsieur le Président BARRÈRE donnait des avis favorables sans retenue pour toutes les actions administratives, le binôme HARGUES-DUFAU alertait les médias et les pouvoirs publics sur la catastrophe financière qui était pressentie. Même si on pouvait, parfois, nous reprocher d'y consacrer trop de temps, c'était pour nous le début d'un long combat contre ce système d'indemnisation qui ne fait que ruiner notre Fédération et dénigrer notre mission de service public.

C'est avec acharnement que nous saisissons toutes les opportunités pour dénoncer cette situation qui, malheureusement, va s'empirer toutes les semaines. Le calendrier est saturé.

- ✓ Le 18 avril, lors de la visite de Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture, dans les Landes, qui était invité à déjeuner avec M. le Préfet devant l'instance landaise et ministérielle, je tirais la sonnette d'alarme.
- ✓ Le 3 mai, en CDC face à la Préfecture, nous alertions M. le Préfet sur une situation qui empirait tous les jours.
- ✓ Le 20 mai, la commission « Dégâts » se réunit à la Fédération, toujours avec les mêmes représentants, syndicats agricoles, chambres, louveterie. Là, le torchon brûle et le constat est sans appel. Les téléphones rougissent de toute part.
- ✓ Le 22 mai, un mail est envoyé à tous les chasseurs appelant à la mobilisation au 1^{er} juin.
- ✓ Le 23 mai, nous sommes convoqués en réunion de crise par M. le Préfet. Après avoir dressé le tableau noir, la Fédération ne peut que se résoudre à l'échec et, de ce fait, informe les institutions présentes de son possible désengagement pour l'avenir. M. le Préfet se veut rassurant, selon ses termes « À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels ». De là, le piégeage du sanglier est proposé pour les agriculteurs ayant l'agrément piégeur ou pouvant déléguer la gestion à un piégeur agréé, car les chasseurs seuls n'y arriveront plus malgré toute leur bonne volonté et la panoplie de moyens mis en œuvre depuis 2 ans et demi.
- ✓ Le 12 juin, nous sommes à une réunion à Souprosse avec les agriculteurs à la demande de la FDSEA et des JA. La fin du système leur est annoncée avec en contrepartie des moyens pour défendre leurs cultures.
- ✓ Le 13 juin, la commission « Dégâts » se réunit à la Fédération et les chiffres tombent : plus de 1000 hectares détruits, 1 900 000 euros réclamés, 500 dossiers. Le même jour, l'information est envoyée par courrier à toutes les fédérations de France.

- ✓ Le 18 juin, réunion à la DDTM pour faire un point sur la situation évoquée en commission « Dégâts ».
- ✓ Le 4 juillet, nous sommes en réunion, également, à Solferino avec les maïsiculteurs à la demande de la FDSEA et des JA. La situation et nos orientations sont entendues sans surprise.
- ✓ Le 11 juillet, nous avons rendez-vous avec la Fédération du Gers, les chasseurs du Gers, afin de parler stratégie et de comparer nos situations.
- ✓ Le 22 juillet, nous avons rendez-vous au Conseil départemental des Landes avec la Chambre d'agriculture pour demander du soutien, surtout financier, car les exploitations impactées sont en danger ainsi que l'outil de prélèvement que nous représentons.
- ✓ Le 23 juillet, nous avons rendez-vous avec le ministère de l'Agriculture afin d'exposer notre problématique et faire part de notre désengagement pour l'avenir. Nous serons entendus, mais peut-être pas compris.
- ✓ Le 25 juillet, nous avons une réunion interdépartementale avec les départements 32, 64, 65, 40 à Jû-Belloc dans le Gers avec les DDT et les fédérations de chaque département. L'objectif est de mettre en commun les moyens et dresser un bilan de chacun. C'est également l'intérêt de prendre des orientations communes à adopter afin de pérenniser la chasse à savoir : 2019, on fait comme l'on peut, sachant que les chasseurs ne pourront pas contribuer plus qu'en 2018. 2020, on arrête le processus d'indemnisation. Chacun doit le valider en Conseil d'Administration. Cependant nous constatons de grosses disparités entre nous concernant les moyens à notre disposition.
- ✓ Le 5 août a lieu un Conseil d'Administration à la Fédération. Une délibération en ce sens est votée à l'unanimité.
- ✓ Le 6 août, se tient une réunion avec la Commission « dégâts » à la FRC. Il sera acté que pour la région Nouvelle-Aquitaine, seules les Landes et les Pyrénées-Atlantiques enclencheront le processus avec la Fédération du Gers.
- ✓ Le 7 août, notre directeur assiste à un rendez-vous avec le groupe Euralis à la Fédération du 32 afin de faire un état de la situation.
- ✓ Le 8 août, nous prenons contact avec un avocat, Maître TUGAS, pour l'élaboration de toutes correspondances et un mail de la situation est adressé à tous les chasseurs.
- ✓ Le 14 août, nous prenons connaissance d'un courrier de réponse du ministère de l'Agriculture adressé au Conseil départemental des Landes pour donner suite à sa sollicitation à l'issue de notre rendez-vous du 22 juillet. Cette correspondance, résumant uniquement nos droits et nos devoirs, ne reflète en rien notre situation. Nous le dénoncerons en suivant, le 21 août, par courrier.
- ✓ Le 27 août, notre directeur assiste à la commission « Dégâts » de la Fédération nationale et sensibilise ses collègues pendant que notre Président national, Willy SCHRAEN, rencontre la Présidente de la FNSEA, Christiane LAMBERT, pour évoquer le sujet.
- ✓ Le 6 septembre, réunion à la Fédération, de la commission « Dégâts », avec les groupes semenciers : MAÏSADOUR, EURALIS, LUR BERRI, BAYER afin de les sensibiliser au danger sur l'économie agricole et la pérennité des cultures contractuelles.
- ✓ Le 9 septembre, Conseil d'Administration à la Fédération, une Assemblée Générale exceptionnelle est actée pour le 26 septembre afin d'informer nos chasseurs. Cette Assemblée Générale exceptionnelle se fera à Morcenx-la-Nouvelle, ce sera notre dernier grand rassemblement, avec plus de 600 personnes environ où, comme le disait le vice-président du Conseil départemental Paul CARRERE, assis à ma droite, « C'est une véritable cocotte-minute ». Tout à fait. D'un côté, nous avons

des chasseurs inquiets pour leur trésorerie et de l'autre, des agriculteurs exaspérés. Nous avons tenu la barre, le bateau est allé unanimement dans la même direction à savoir : on paie 2019 comme on peut et on bloque tout le processus en 2020 tant que des solutions pérennes ne sont pas trouvées.

- ✓ Le 30 septembre, en session Chambre d'Agriculture, devant M. le Préfet, avec notre directeur, nous annonçons officiellement notre stratégie adoptée à Morcenx-la-Nouvelle.
- ✓ Le 22 – 23 octobre, grâce à la détermination des quatre fédérations - les Pyrénées-Atlantiques, le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Landes - un congrès national uniquement basé sur les dégâts acte 6 résolutions en faveur d'une réforme à plus de 90 %. Aussi, la piste de la QPC nous a été dévoilée par un rapport exposé par Maître SPINOSI.
- ✓ Le 14 novembre, j'interviens sur le plateau de «FR3 Aquitaine», toujours pour maintenir la pression.
- ✓ Le 6 décembre à Chambord, j'interpelle à nouveau Maître SPINOSI sur son rapport et un dirigeant de la FNC sur l'avancée des travaux votés au congrès. Je dois dire que j'ai plutôt ressenti un malaise sur cette évolution.
- ✓ Le 29 janvier, la Fédération nationale est reçue par la Fédération régionale à Angoulême où, là aussi, un sentiment d'immobilisme plane sur ce dossier.
- ✓ Le 5 mars, Assemblée Générale de la Fédération nationale à Saint-Malo. La réponse faite par notre Président national, à l'issue de mon intervention et sur le sujet, nous laisse dubitatifs sur la volonté de son Conseil d'Administration de s'attaquer à cette loi.

Au lendemain de cette Assemblée Générale, nous adressons une enquête à toutes les fédérations de France sur leurs motivations. Seulement une quinzaine répondront avec 11 réponses positives pour aller dans notre sens concernant la QPC : la question prioritaire de constitutionnalité.

Malgré le confinement, depuis le 16 mars, nos différents échanges téléphoniques ont permis de débloquer la situation. La Fédération nationale réunit son Conseil d'Administration le 3 juin prochain. Le Président SCHRAEN proposera de mandater Maître SPINOSI afin de poser la question prioritaire de constitutionnalité envers cette loi d'indemnisation au Conseil d'État.

Croisons les doigts.

Toutefois, en parallèle de cette démarche, le paiement des dégâts de 2019, selon nos engagements, était un véritable défi à relever. En effet, après divers rendez-vous, là aussi, mails et communications téléphoniques, notre Conseil départemental nous a assuré qu'une aide exceptionnelle de 500 000 euros serait validée prochainement. Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine nous a également informés qu'une subvention exceptionnelle était à l'étude. Les responsables agricoles du Département, après les négociations, nous ont concédé un abattement de 18 % en plus des 2 % légaux, plus l'abandon de petits dossiers inférieurs à 500 euros avant abattement. Cela représente 390 000 euros en moins.

Afin de boucler ce financement déficitaire de 1 600 000 euros arrondi, la part des chasseurs devra quand même s'élever à 710 000 euros, en plus des recettes du plan de chasse. Ce qui fait, quand même, pour les chasseurs landais 1 200 000 euros, arrondis, de participation à ce dossier.

A ce jour, la quasi-totalité des agriculteurs est indemnisée grâce à cet effort collectif. Je tiens très sincèrement, au nom du Président BARRÈRE et au nom de nous tous, à remercier le Président FORTINON et les élus du Conseil départemental des Landes, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et l'indulgence du monde agricole. Sans tous ces partenaires, nous n'aurions pas pu tenir nos engagements.

Par ailleurs, le seul bémol que je ne peux passer sous silence est le fait que, malgré toute notre transparence et notre bonne foi, un appel à déclaration avec les imprimés CERFA adressés a été lancé aux adhérents de la FDSEA et JA par leurs dirigeants, en toute connaissance de cause de notre situation. Je ne peux que déplorer ce malentendu qui, fort heureusement, est resté jusqu'alors sans incidence.

Enfin, je salue le dévouement sans compter de tout le personnel fédéral qui a œuvré pour que notre Fédération relève la tête à l'issue d'une année qui restera gravée dans nos mémoires.

Souhaitons que cette année 2019 soit une charnière vers une réforme en profondeur durant laquelle nous devons protéger la pérennité de notre loisir. Je vous remercie.

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Jean-Luc.

Jean-Roland BARRÈRE
Président
Fédération des Chasseurs des Landes

Mes chers amis,

Qui aurait pu croire et même imaginer une assemblée générale tenue de cette sorte. Dans un premier temps, ni voyons pas que les côtés négatifs. Tout d'abord, la technologie permet de nous voir, rendant la réunion néanmoins plus attractive même si la convivialité chère à notre art, s'en ressent terriblement.

Je ne parlerai pas du sanglier, notre vice-président en a fait un brillant exposé à l'image de l'investissement personnel qu'il met dans ce dossier. Je crois que l'ensemble des chasseurs Landais, mais aussi au-delà auront peut-être un jour à se rappeler de ce qui s'est passé dans les Landes en 2019, tant les prises de positions furent courageuses certes, mais avant tout salvatrice pour l'ensemble des acteurs que sont les chasseurs, les agriculteurs, sans oublier la société civile.

Une fois de plus, les Landes raisonnent jusqu'à Paris, preuve de la singularité de notre territoire et de notre culture.

La culture justement !

2019 aura été le coup de grâce à une partie de notre identité, la fin définitive j'en ai bien peur de la sublime chasse de l'ortolan. Ce petit bruant continue de survoler nos Landes, et ne marquera plus ces dizaines de générations qui voyaient en cette chasse, la quintessence de l'ingéniosité mêlée à l'habileté du chasseur pour capturer sélectivement, l'oiseau aux yeux d'or. Les tendeurs landais payeront le prix fort d'une hypocrisie sans nom, d'un marchandage mafieux et d'une absence totale de courage de nos hauts dirigeants, parfaitement conscients de l'innocuité de cette chasse sur les populations d'embérézides. Le politiquement correct draine désormais l'ensemble de nos caractéristiques vers l'océan de l'uniformisation. C'est connu et voulu depuis des décennies, alors que dans le même temps, on nous manipule avec des leurres infantiles, tel que le respect des traditions qui se bornent à acheter un label bio ou assimilé dans des grandes surfaces aseptisées. Oui, je suis écoeuré car nous n'avons pas à rougir du combat que nous avons mené, de la résistance que nous avons opposée à tant de mauvaise foi. J'entends parfois des reproches, mais j'ai l'intime conviction d'avoir tout fait, tout tenté pour préserver cette chasse, condamnée sur l'hôtel de la désinformation et de la manipulation.

Si on parle ortolan, on parle bien sur pinson, juste 2 mots, là aussi, afin de changer de stratégie, nous pouvons remercier l'association des maires des Landes pour porter ce qui est sûrement l'ultime demande de dérogation. Nous verrons quelle suite il y sera donnée.

Restons sur les volatiles, avec cette fois un nouveau front ouvert sur la chasse traditionnelle de l'Alouette. La Fédération a initié une étude alouette depuis 1998 permettant de suivre l'évolution de la migration sur le sud-ouest. Là aussi, ce que j'appelle la stratégie d'épuisement continue son travail de sape avec pour la première fois un contentieux ouvert auprès de la Commission Européenne. L'alouette des champs est un oiseau commun, suivis par de nombreux protocoles scientifiques, démontrant que le problème des oiseaux d'espaces ouverts est l'habitat, beaucoup trop simplifié aujourd'hui. La Chasse pèse peu sur les tendances populationnelles, mes

chers pantayres, le combat qui se profile sera tout aussi dur que celui des petits oiseaux. La saison précédente donne espoir, la migration était au rendez-vous alors que les oiseaux de mauvais augure prédisaient un automne sans migrateurs, encore de la désinformation et de la manipulation, à grand coup de réseaux sociaux !! Ne soyez pas dupes, le combat est simplissime, il s'agit juste d'un rejet total de la proximité dont bénéficient les chasseurs avec la nature et les animaux. Le Professeur Wolf nous livre de brillants travaux, mettant en lumière la faible humanité de ces casseurs de coutumes...

Pour en finir sur les oiseaux, terminons par les oies ,...

Il s'agit probablement d'un échec car les assurances gouvernementales étaient pourtant bien là. Détruites par dizaines de milliers au Nord de l'Europe, la mesquinerie ose nous refuser notre demande de prélèvement rationnel sur une espèce en bon état de conservation. Je sais la déception des chasseurs de gibier d'eau. Mais là aussi, tout l'arsenal juridique est déployé par notre Fédération Nationale et j'attends un profond soutien de la part de tous les chasseurs envers les énergies colossales qui sont déployées pour obtenir cette décision de bon sens... Ha le bon sens ...

Parlons des bonnes nouvelles, car si la chasse est attaquée, elle a su rendre les coups ! La Réforme de la chasse est en place et les nouveaux statuts approuvés aujourd'hui en sont la preuve. La Chasse revient aux chasseurs, qui peut s'en plaindre ? Désormais, la FDC est l'organe référent pour la gestion des ACCA ainsi que pour la délivrance des attributions individuelles des Plans de chasse. Cela paraît peu, mais quel combat pour y arriver ! Tout cela va se mettre en place dans les prochains jours et nous espérons un fonctionnement en routine pour la fin de l'année.

Enfin, comment passer sous silence les Craintes que nous avons sur la situation des permis de chasser après cette crise sanitaire. Notre Conseil de ce soir donne le top départ pour l'envoi des bons de commande pour la nouvelle saison. La Chasse c'est la convivialité, le rassemblement autour d'un loisir, le bénévolat au service des territoires. A ce jour, notre activité n'est pas directement visée par des mesures. Mais elle devra s'adapter à la nouvelle norme qui est en train de dessiner notre société toute entière. Faisons-en sorte de rassurer et de nous transformer tous autant que nous sommes en commerciaux d'un loisir authentique et naturel. Le confinement vécu par nos concitoyens a donné des envies de retour à la nature... la chasse apparaît comme l'évidence !

J'en ai terminé.

Merci à tous pour vos efforts dans cette période compliquée

Je vous remercie

Merci encore, Jean-Luc, pour ton brillant exposé.

Voilà, je crois que nous pouvons lever notre Assemblée Générale particulière, en espérant que cela soit la dernière de cette façon-là. Merci Monsieur le Commissaire aux Comptes d'avoir participé à nos travaux. J'ai oublié, au départ, d'excuser Madame la Préfète qui était surbookée, elle n'avait pas le temps d'assister à nos débats. Merci à Mémé qui enregistre nos débats. Toutes les bêtises qu'on a dites, on les retrouvera dans le compte rendu, on les annulera après. Merci à tous.

- oOo -

